

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

ÉDITORIAL

Chères et chers membres de l'ACAT,

n Ouïghour parvient à échapper à la répression chinoise. Il vit pendant des années en Turquie jusqu'à ce qu'il ne s'y sente plus en sécurité. Alors qu'il est en transit vers un nouveau havre de paix, la Chine parvient à le faire arrêter au Maroc avec l'aide d'Interpol.

Comment cela ? On se frotte les yeux.

Des personnes de régions en guerre sont attirées vers le Bélarus - pour y risquer leur vie et leur intégrité physique en tant que pions dans le jeu de pouvoir sadique du dictateur.

Là encore, il faut lire deux ou trois fois avant d'y croire. Si ce n'était pas aussi cruel, on en rirait presque.

Après l'étonnement devant l'impensable vient l'écriture. Nous vous présentons quelques-unes des nombreuses interventions de l'ACAT de ces derniers mois en page 3.

Vous savez déjà comment le Qatar traite les personnes qui préparent le pays pour la Coupe du monde 2022. L'appel urgent de ce mois (page 2) demande la libération d'un homme qui affirme que le Qatar doit mettre un peu d'ordre dans les droits humains de ses travailleurs.

Merci de ne pas vous contenter de vous étonner, mais d'agir – en gardant toujours à l'esprit que la bonté peut se trouver en chaque être humain.



Katleen De Beukeleer
Responsable campagnes
& communication

CAMPAGNES

Couverture médiatique de la RTS sur le Qatar

Dans le cadre de notre campagne pour la Journée des droits humains du 10 décembre 2021 (« Qatar 2022 : le chantier des droits humains »), nous avons demandé à la RTS de prendre position. Une couverture médiatique équilibrée dans le cadre de la Coupe du monde de football au Qatar peut en effet contribuer de manière significative à la formation d'une opinion critique du public suisse aux thèmes des droits humains. Christophe Minder, porte-parole de la RTS, nous a répondu que la RTS aborde tous les sujets avec un même esprit critique et indépendant. « La Coupe du monde au Qatar est régulièrement l'objet de reportages ou de débats consacrés à la question des droits humains sur nos chaînes. » Cette couverture critique et indépendante sera rigoureusement poursuivie d'ici à la Coupe du monde et pendant cette dernière, nous a affirmé M. Minder.

→ Sur www.rts.ch, vous trouverez plusieurs émissions récentes, comme les podcasts « La Coupe du monde au Qatar, l'envers du décors », « Qatar, et si la Suisse n'y allait pas ? » et « Qatar : saisie de jouets couleur arc-en-ciel jugés anti-islamiques », ou « La Coupe du Monde au Qatar suscite toujours le malaise en raison de nombreuses violations des droits de l'homme » dans le téléjournal du 21 novembre dernier.

Campagne du Vendredi saint

Même en Europe, il existe encore un pays qui fait un usage sans frein de la violence policière, qui torture ses citoyens et qui connaît l'un des régimes de peine de mort les plus cruels au monde. Ce pays, c'est le **Bélarus**. Au moment de la clôture de la rédaction de ce numéro, il y a au moins 983 prisonniers politiques dans le pays. Notre campagne du Vendredi saint, que nous préparons comme en 2021 en collaboration avec l'ACAT-Luxembourg, contextualise les crimes violents commis par la dictature du Bélarus. En outre, nous nous engagerons, avec votre aide, pour la libération de personnes qui ont été condamnées à des peines de prison draconiennes pour s'être opposées pacifiquement au régime. La campagne du Vendredi saint sera lancée mi-février; les documents imprimés vous parviendront d'ici début mars. KDB

QATAR: Abdullah Ibhais

Un initié critique les conditions de travail au Qatar – ce qui lui vaut trois ans de prison

Abdullah Ibhais travaillait pour l'entité responsable de la mise en place des infrastructures pour la Coupe du monde de football 2022. Pour s'être engagé en faveur des travailleuses et des travailleurs migrants au Qatar, il a été condamné à une peine de cinq ans de prison en première instance, ramenée à trois ans ensuite. Les accusations de corruption reposent uniquement sur des aveux forcés.



tribunal. Abdullah Ibhais n'a pas pu assister à ce procès, peut-être en raison d'une grande perte de poids due à une grève de la faim.

Les dessous de l'accusation

Abdullah Ibhais pense être poursuivi pénalement pour avoir défendu en 2019 des milliers de travailleuses et de travailleurs migrants en grève sur les chantiers de la Coupe du monde. Ces personnes protestaient contre leurs mauvaises conditions de vie et de travail et contre des impayés de salaire.*

Abdullah Ibhais a vu son droit à bénéficier d'un procès équitable bafoué à maintes reprises. Ainsi, selon l'art. 14, par. 3, let. g du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, toute personne accusée a droit « à ne pas être forcée de témoigner contre elle-même ou de s'avouer coupable ». Par ailleurs, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dispose, en son article 15 : « Tout État partie veille à ce que toute déclaration dont il est établi qu'elle a été obtenue par la torture ne puisse être invoquée comme un élément de preuve dans une procédure [...]. »

* Vous trouverez plus d'informations au sujet des conditions de travail sur les chantiers de la Coupe du monde au Qatar dans notre dossier de campagne de la Journée des droits de l'homme 2021 (bit.ly/JourneeDH2021).

SOURCES: ACAT-Allemagne, Human Rights Watch, josimarfootball.com/the-trial-of-abdullah-ibhais

Originaire de Jordanie, Abdullah Ibhais était responsable Médias et Communication pour le « Comité suprême » (l'organe de gouvernance supervisant les préparatifs de la Coupe du monde). Il a été arrêté pour la première fois le 12 novembre 2019 sous l'accusation d'atteinte à la sécurité de l'État. Lors des interrogatoires par le Ministère public et la Sûreté, il aurait été contraint de signer des aveux concernant les faits moins graves de corruption et de détournement de fonds publics.

Un procès inéquitable

En avril 2021, lors de son procès en première instance, Abdullah Ibhais s'est rétracté au motif que ses aveux avaient été obtenus sous la menace et la contrainte, et que la présence d'un avocat lui avait été refusée. Le tribunal s'en est pourtant tenu à ses « aveux », qui constituaient manifestement l'unique preuve à charge dont il disposait. Pour de prétendus faits de corruption, la cour a condamné Abdullah Ibhais à une peine de cinq ans de prison, ramenée à trois ans lors du procès en appel du 15 décembre 2021. La culpabilité n'a pas été remise en cause par le

Justice du Qatar, nous exprimons nos préoccupations concernant la procédure inéquitable dont Abdullah Ibhais a été victime. Nous déplorons en particulier le fait que les autorités d'instruction et la justice qataries aient violé des obligations découlant de traités onusiens ratifiés par leur pays. Sur cette base, nous demandons au ministre de la Justice d'abroger le jugement visant Abdullah Ibhais, d'enquêter sur les vices de procédure et de poursuivre en justice les responsables. En outre, nous

Dans notre lettre au ministre de la

Lettre au ministre de la Justice du Qatar

tions qu'il a ratifiées.

demandons que le Qatar respecte

les obligations découlant des conven-

HE Mr Masoud bin Mohammed Al Ameri Minister of Justice P.O. Box 917

Doha OATAR

Port: 2.30 fr.

E-Mail: info@moj.gov.qa

Copie à l'ambassade en Suisse

Embassy of the State of Qatar c/o Hotel Schweizerhof Bern Bahnhofplatz 11 CH-3001 Bern

Port : 1.10 fr. (courrier A) **Email :** bern@mofa.gov.qa

Délai d'intervention : 28 février 2022. **Merci beaucoup!**

Mauvaise nouvelle

IRAN

La défenseure des droits humains **Narges Mohammadi** est de nouveau en prison après sa libération anticipée d'octobre 2020! En mai 2021 déjà, un tribunal de Téhéran a condamné Narges Mohammadi à deux ans et demi de déten-



tion, quatre-vingt coups de fouet et deux amendes sous l'accusation de « propagande hostile au régime », en raison d'un sit-in en prison un an et demi plus tôt. L'activiste n'a pas donné suite à sa convocation à la prison en septembre 2021, car elle considère ce jugement comme injuste.

Puis, le 16 novembre 2021, Narges Mohammadi a participé à un événement commémorant la répression sanglante d'une manifestation en novembre 2019. C'est alors qu'elle a été brutalement arrêtée par des membres des services secrets et conduite dans un lieu inconnu. Le jour suivant, elle a informé sa famille qu'elle se trouvait à la prison d'Evin à Téhéran et qu'elle devait y purger sa peine de deux ans et demi.

Le 1^{er} juin 2021, Narges Mohammadi a accordé une interview impressionnante à la Deutsche Welle (DW), qu'on peut retrouver ici (en allemand) : bit.ly/NargesMohammadi.

SOURCES: Reporters sans frontières; Amnesty International; Deutsche Welle • Follow-up 03/2021, 06/2020

Interventions à l'étranger et en Suisse

Drame à la frontière orientale de l'UE

En novembre, nous avons signé avec cinq autres ACAT une déclaration de l'ACAT-Belgique sur la tragédie qui se joue aux frontières bélarussiennes avec la Pologne, la Lettonie et la Lituanie. Ce texte demandait que les gouvernements de ces pays respectent les droits humains des réfugié(e)s et mettent fin aux refoulements violents. Il demandait aussi que les États du système Schengen/Dublin accueillent les réfugié(e)s selon une clé de répartition et leur offrent la possibilité de déposer une demande d'asile. Interpellée sur sa responsabilité en matière de respect du droit international, la Commission européenne nous a fourni début janvier une réponse détaillée.

En janvier également, nous avons signé une lettre demandant à **Ignazio Cassis**, président de la Confédération, de s'engager personnellement pour la libération immédiate et inconditionnelle de **Natallia Hersche**, binationale suisso-bélarussienne. Cette dernière a été arrêtée en septembre 2020 à Minsk lors d'une manifestation de femmes contre le régime, puis condamnée à deux ans et demi de prison.

Le bras long de la Chine

L'Ouïghour Idris Hasan (ou Yidiresi Aishan) risque une extradition vers la Chine et les pires violations des droits humains. Ce web designer de 33 ans vivait en Turquie avec sa famille depuis 2012. Lors d'un voyage au Maroc, il a été arrêté le 19 juillet 2021 à Casablanca sur la base d'un mandat Interpol émis par la Chine. Pékin considère cet émigré ouïghour comme un terroriste. Le 15 décembre, la plus haute instance marocaine a approuvé son extradition. Quatre rapporteurs spéciaux de l'ONU ont alors appelé le Maroc à revenir sur cette décision. L'ACAT-Suisse s'est jointe à l'appel de nombreuses ONG demandant au **premier ministre marocain** de ne pas confirmer l'ordre d'extradition, au nom du principe de non-refoulement. En outre, nous avons prié l'ambassadeur du Maroc à Berne d'appuyer cette demande auprès de son gouvernement.

La répression massive de la minorité ouïghoure par la Chine était aussi l'objet de notre campagne du Vendredi saint 2021. Il était donc logique que nous écrivions en novembre au conseiller fédéral Ignazio Cassis pour exprimer notre étonnement devant le fait que la Suisse n'ait pas signé, en octobre, la déclaration lue à l'ONU contre la répression des Ouïghours au Xinjiang. Dans sa réponse, le DFAE a souligné que la Suisse restait préoccupée par la situation mais avait cette année renoncé à signer la déclaration au profit d'un dialogue déjà prévu avec la Chine. BR

Malgré la pandémie : Conseil international de la FIACAT à Abidjan

Certes, un nuage pandémique menacant planait au-dessus du Conseil international des 1er et 2 décembre 2021 à Abidjan, la capitale de la Côte d'Ivoire. Mais c'était sans compter sur la détermination de l'équipe organisatrice de la FIACAT et des nombreux

représentants nationaux des ACAT. Les deux jours ont été activement mis à profit pour discuter de la stratégie future de notre organisation faîtière, la FIACAT. Les pauses café et les soirées ont donné lieu à de précieux échanges, à des coopérations

et à des amitiés. Nous sommes heureux et reconnaissants d'avoir pu être présents. L'ACAT-Suisse pourra aussi beaucoup profiter à l'avenir de son réseau d'« acatiens » (sic). KDB

→Vous trouverez des photos sur acat.ch.

PARTENARIATS DE PROJETS

La Semaine de prière soutient EMINED

Cette année encore, la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens aura lieu du 18 au 25 janvier - un événement qui tient beaucoup à cœur à l'ACAT-Suisse, en tant qu'organisation de défense des droits humains à vocation œcuménique. La Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC) recommande notre partenaire de projet camerounais EMINED pour la collecte. Nous en sommes très

heureux! Car plus les fonds récoltés pour EMINED seront importants, plus l'organisation pourra aider de jeunes détenus en leur offrant l'assistance juridique tant espérée. La plupart de ces jeunes sont incarcérés depuis bien trop longtemps à la prison de Kondengui, à Yaoundé, la capitale camerounaise, pour des larcins et sans avoir droit eu droit à un procès.

Nous avons particulièrement encouragé les paroisses à faire cette collecte et leur avons envoyé quelques informations supplémentaires sur EMINED.

Nous remercions tous ceux qui organisent des collectes pour EMINED ou qui y participent! BR

INFOS DU SECRÉTARIAT

Pour les raisons que vous connaissez, nous travaillons essentiellement à domicile. Il n'y a donc plus de présence régulière au Secrétariat. Nous mettons tout en œuvre pour déployer les actions et les interventions prévues.

Vous avez besoin de matériel ou d'un renseignement et souhaiteriez nous rendre visite ? Dans ce cas, merci de nous écrire un e-mail au préalable à info@acat.ch. Vous pouvez aussi nous laisser un message téléphonique au 031 312 20 44. Nous vous rappellerons dès que possible.

Enfin, vous pouvez toujours nous envoyer un courrier. Notre nouvelle adresse est celle-ci, sans case postale:

ACAT-Suisse • Speichergasse 29 • 3011 Berne (à la place de 3001 Berne)

Puissions-nous toutes et tous rester prudent(e)s et voir bientôt arriver la fin des restrictions... YS

PRIÈRE



« Seigneur, donne-moi du courage pour changer les choses qui peuvent l'être. Donne-moi de la patience pour supporter celles que je ne peux changer. Donne-moi la sagesse pour distinguer les unes des autres. » Friedrich Christoph Oetinger



IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse Rédaction Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Bettina Ryser (BR), Yvette Spicher (YS) Conception Katleen De Beukeleer Traduction Christophe Antony, Solenne Rocher Impression Funke Lettershop AG, Zollikofen Images Sauf mention spécifique : ACAT-Suisse Prochaine édition mi-mars 2022

ACAT-Suisse - Action des chrétiens pour l'abolition de la torture Speichergasse 29 • CH-3011 Berne Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch IBAN: CH 16 0900 0000 1203 9693 7

